



*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 26 mars 2025*

## **Projet de loi** **approuvant les états financiers consolidés de l'Etat de Genève** **pour l'année 2024**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 108 de la constitution de la République et canton de Genève, du  
14 octobre 2012;  
vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre  
2013;  
vu les états financiers consolidés de la République et canton de Genève pour  
l'année 2024,  
décrète ce qui suit :

### **Article unique Etats financiers**

Les états financiers consolidés pour l'année 2024, présentés en annexe et  
faisant partie intégrante de la présente loi, sont approuvés :

- l'excédent final de revenu au titre de l'année 2024 est de +328 millions  
de francs;
- les fonds propres au 31 décembre 2024 s'élèvent à +8 558 millions de  
francs.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Les états financiers consolidés offrent une vision élargie des activités et de la situation financière de l'Etat, en intégrant les comptes des principaux établissements autonomes, comme s'il s'agissait d'une seule et même entité (le Groupe).

Le Groupe est composé, comme l'an passé, de l'Etat de Genève, de l'Aéroport international de Genève (AIG), des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), de l'Hospice général (HG), des Transports publics genevois (TPG), de l'Université de Genève (UNIGE), des Services industriels de Genève (SIG), de la Fondation des parkings (FdP), de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC), de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), des 5 Fondations immobilières de droit public (FIDP), de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), des Etablissements publics pour l'intégration (EPI), de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), de Palexpo SA, des Ports Francs & Entrepôts de Genève SA (PFSA) et de la Fondation Praille-Acacias-Vernets (Fondation PAV).

### 1. Résultat consolidé

<i>en millions de francs</i>	2024	2023	Variations	
Revenus	15'429	15'745	-316	-2%
Charges	-14'539	-14'108	-431	3%
Parts de résultat d'entités	80	105	-25	
<b>Résultat net</b>	<b>+969</b>	<b>+1'741</b>	<b>-772</b>	<b>-44%</b>
Amort. réserves budgétaires	-642	-1'516	+874	
<b>Excédent final</b>	<b>+328</b>	<b>+226</b>	<b>+102</b>	

Le Groupe affiche en 2024 un résultat net bénéficiaire de 969 millions de francs, en baisse de 44% (-772 millions de francs) par rapport à 2023. Ce repli provient, à la fois, de la baisse des revenus et de la croissance des charges.

Les amortissements comptables des réserves, tels que pratiqués par l'Etat, viennent réduire le résultat final du Groupe. Ce résultat final s'élève dès lors à 328 millions de francs en 2024, contre 226 millions de francs en 2023. Les amortissements en 2024 (642 millions de francs) ont été moins élevés qu'en 2023 (1 516 millions de francs).

## 2. Revenus des comptes 2023 aux comptes 2024

<i>en millions de francs</i>		2024	2023	Variations	
Revenus fiscaux	60%	9'268	9'628	-359	-4%
Prestations de services des entités	27%	4'122	4'024	+98	2%
Autres revenus	13%	2'038	2'093	-54	-3%
<b>Revenus</b>		<b>15'429</b>	<b>15'745</b>	<b>-316</b>	<b>-2%</b>

Les comptes consolidés 2024 présentent des revenus totaux de 15,4 milliards de francs, en baisse de 316 millions de francs (-2%) par rapport à 2023.

Les revenus fiscaux représentent 60% des revenus du Groupe et diminuent de 359 millions de francs (-4%) comparé à 2023, après 2 années consécutives de croissance hors norme (+1,4 milliard de francs entre 2021 et 2022 et +0,5 milliard de francs entre 2022 et 2023).

Les impôts sur les personnes physiques affichent une progression de près de 277 millions de francs (+5%) provenant :

- des contribuables actifs dans les secteurs de l'horlogerie, de la finance et du commerce de gros, qui ont perçu des revenus particulièrement élevés, selon les déclarations fiscales 2023;
- des bonnes performances des marchés financiers, ainsi que de la réévaluation positive de la valeur fiscale d'entreprises actives dans les secteurs précités.

En revanche, les impôts sur les personnes morales sont en net recul de 483 millions de francs (-19%), après les pics exceptionnels de revenus constatés en 2022 et 2023. Globalement, tous les secteurs d'activités des entreprises sont en progression, à l'exception du commerce de gros, ainsi que des activités financières et d'assurances. Ces replis doivent cependant être nuancés, sachant que le commerce de gros a atteint des niveaux hors normes en 2022 et 2023 et qu'il affiche, en 2024, des performances supérieures à l'année 2021. De même, le secteur des activités financières et d'assurances revient en 2024 à un niveau de performance similaire à 2021.

Concernant les impôts liés à l'immobilier, ils sont en baisse pour la troisième année consécutive, après avoir atteint un niveau record en 2021, passant de 808 millions de francs à 597 millions de francs entre 2021 et 2024. Cette évolution s'explique par la diminution de la valeur des transactions immobilières constatée entre 2023 et 2024.

Après 2 années de hausse, les droits de succession et donations reculent par ailleurs de 69 millions de francs, pour s'établir à 255 millions de francs en 2024.

Les prestations de services des entités s'élèvent, quant à elles, à 4 122 millions de francs (+98 millions de francs, +2%). Cette augmentation provient en grande partie des évolutions détaillées ci-après.

Le chiffre d'affaires de l'AIG a continué de croître en 2024 (+44 millions de francs), grâce au retour à un niveau d'activité proche de celui qui prévalait avant la crise sanitaire. L'activité des HUG a augmenté de 41 millions de francs, en raison de l'accroissement généralisé des besoins de la population en matière de santé et de la révision de la structure tarifaire pour les soins stationnaires. Les revenus des SIG ont globalement diminué de 37 millions de francs, en raison de la baisse de la consommation des énergies (hiver doux, efforts de sobriété de la part des clientes et clients) et des tarifs du gaz.

### 3. Charges des comptes 2023 aux comptes 2024

<i>en millions de francs</i>		2024	2023	Var.	Ecart except.	Hors except.
Charges de personnel	46%	6'716	6'507	+209	-	+209
Subventions	21%	3'126	2'970	+155	-	+155
Charges de fonctionnement	19%	2'723	2'628	+95	-	+95
Autres Charges	14%	1'975	2'003	-28	+41	-69
<b>Charges</b>		<b>14'539</b>	<b>14'108</b>	<b>+431</b>	<b>+41</b>	<b>+390</b>

Les charges totales atteignent 14,6 milliards de francs en 2024, sachant que les charges de personnel et les subventions représentent environ 67% de ce montant. Elles augmentent ainsi de 431 millions de francs (+3,1%) par rapport à 2023, sous l'effet de la progression de 390 millions de francs (+2,8%) des dépenses ordinaires (hors charges à caractère exceptionnel, soit 41 millions de francs d'amortissement supplémentaire de logiciels engendré par l'abaissement de leur durée d'utilité de 8 à 5 ans). La croissance des dépenses ordinaires s'explique en grande partie par les évolutions détaillées ci-après.

Les charges de personnel augmentent de +209 millions de francs (+3,2%), en raison des mécanismes salariaux et des recrutements réalisés par les différentes entités dans le cadre des nouveaux postes créés. Les effectifs affichent à ce titre une croissance de 1 070 équivalents temps plein (ETP), soit de +2,4%, pour passer de 43 718 à 44 788 ETP entre 2023 et 2024. Cette croissance des effectifs est soutenue dans certaines entités.

<i>en équivalent temps plein</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>Variations</b>	
EGE	18'589	18'240	+349	1.9%
HUG	11'551	11'260	+292	2.6%
UNIGE	5'029	4'920	+109	2.2%
TPG	2'277	2'168	+109	5.0%
IMAD	2'044	1'970	+74	3.7%
HG	1'357	1'290	+67	5.2%
AIG	1'006	981	+25	2.5%
EPI	801	784	+17	2.1%
SIG	1'652	1'639	+13	0.8%
FdP	197	185	+12	6.7%
Autres	286	283	+3	1.0%
<b>ETP</b>	<b>44'788</b>	<b>43'718</b>	<b>+1'070</b>	<b>2.4%</b>

Les effectifs de l'Etat ont augmenté (+349 ETP, +1,9%) pour atteindre un total de 18 589 ETP, selon la tendance prévue au budget. Les HUG ont renforcé leurs effectifs (+292 ETP, +2,6%) pour pallier un manque de personnel, après 2 années marquées par des difficultés de recrutement. L'UNIGE a engagé du personnel pour l'enseignement et la recherche (+109 ETP, +2,2%). Les TPG ont recruté, entre autres, de nouvelles conductrices et de nouveaux conducteurs (+109 ETP, +5%).

Les subventions sont en hausse (+155 millions de francs, +5,2%) pour répondre aux besoins croissants de la population en matière d'assurance-maladie et d'aide sociale (+112 millions de francs).

Quant aux charges de fonctionnement, elles affichent une hausse de 95 millions de francs (+3,6%) pour atteindre 2,7 milliards de francs. Cette augmentation résulte essentiellement des évolutions détaillées ci-après.

L'augmentation de l'activité des HUG s'est accompagnée d'une croissance des achats, notamment en matériel médical et en médicaments. Les SIG ont bénéficié de conditions d'achat plus favorables sur les marchés de l'électricité et du gaz. L'HG a connu une augmentation de ses charges afin de répondre aux besoins accrus en matière d'hébergement et d'assistance aux migrantes et migrants.

#### 4. Investissements nets

<i>en millions de francs</i>	2024	2023	Variations	
Etat hors du Groupe	470	363	+107	29%
SIG	278	203	+75	37%
AIG	153	55	+98	180%
HUG	106	98	+9	9%
TPG	95	91	+4	4%
HG	63	43	+20	48%
FIDP	61	45	+16	37%
UNIGE	25	26	-1	-5%
Autres entités	64	60	+3	5%
<b>Investissements nets Groupe</b>	<b>1'314</b>	<b>982</b>	<b>+331</b>	<b>34%</b>

Les investissements nets du Groupe sont en hausse de 331 millions de francs (+34%) pour s'établir à 1,3 milliard de francs à fin 2024. Ce niveau d'investissement correspond à celui qui prévalait à fin 2019, avant la crise sanitaire.

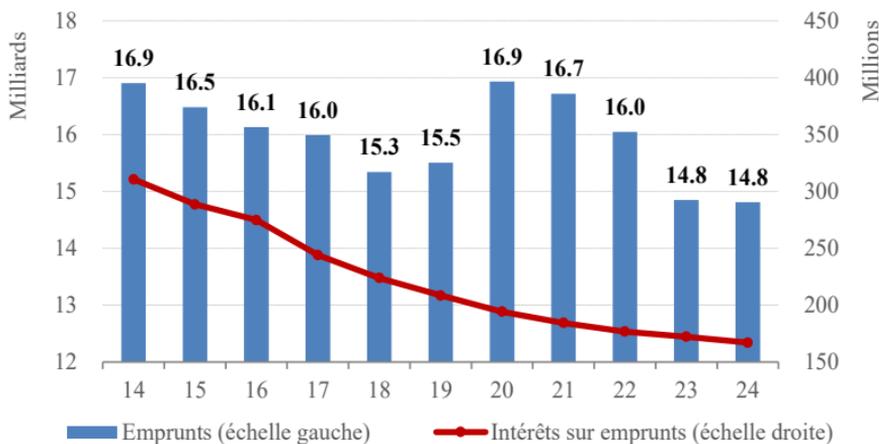
Les dépenses d'investissement de l'Etat sont en nette augmentation en 2024. Des chantiers d'envergure se sont poursuivis, tels que la construction de lignes de transports publics, la rénovation du collège Rousseau, ainsi que les travaux pour le nouveau bâtiment des Archives d'Etat de Genève. Les travaux pour l'efficacité énergétique et la transition écologique des bâtiments de l'Etat continuent.

Après un recul de 7% en 2023, les investissements des SIG repartent à la hausse de 37% en 2024. Les efforts concernent essentiellement les secteurs des réseaux (+42 millions de francs) et de l'énergie (+36 millions de francs). Les SIG investissent chaque année dans le maintien, le renouvellement et l'extension des réseaux d'électricité, de gaz, et d'eaux potables et usées (par exemple, agrandissement et modernisation de la station d'épuration d'Aire). Les SIG ont également investi dans les énergies renouvelables (réseaux thermiques structurants pour 94 millions de francs).

L'AIG poursuit ses investissements dans la construction du nouveau tri-bagages, du parking P41 situé sous Palexpo et dans les projets GeniLac®.

L'HG a construit des nouveaux centres d'hébergement pour les migrantes et migrants et rénové son parc immobilier locatif.

## 5. Evolution des emprunts en fin d'années et des intérêts



Au 31 décembre 2024, la dette financière consolidée (somme des emprunts hors prêt Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG)) s'élève à 14,8 milliards de francs et affiche un léger recul de 40 millions de francs par rapport à fin 2023. Les charges d'intérêts sur les emprunts du Groupe sont également en légère baisse. Elles sont passées de 172 millions de francs en 2023 à 167 millions de francs en 2024.

<i>en millions de francs</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>Variations</b>	
EGE	10'402	10'568	-166	-2%
FIDP	1'450	1'417	+33	2%
TPG	699	703	-4	-1%
AIG	606	606	+0	0%
SIG	505	450	+55	12%
HG	494	461	+34	7%
FTI	228	230	-2	-1%
HUG	143	145	-1	-1%
FPLC	115	116	-1	-1%
Autres	166	154	+12	8%
<b>Emprunts</b>	<b>14'809</b>	<b>14'849</b>	<b>-40</b>	<b>0%</b>

La baisse des emprunts résulte essentiellement du recul de la dette de l'Etat (-166 millions de francs hors groupe). Ce recul est toutefois compensé par la hausse de la dette des SIG (+55 millions de francs), des FIDP (+33 millions de francs) et de l'HG (+34 millions de francs) pour financer leurs investissements respectifs.

## 6. Conclusion

Les comptes consolidés 2024 de l'Etat se soldent par un excédent de revenu final de 328 millions de francs. Le bénéfice aurait été de 969 millions de francs si le Conseil d'Etat n'avait pas décidé, pour les comptes individuels de l'Etat, d'affecter 541 millions de francs à l'amortissement de la réserve budgétaire.

L'excédent de revenu final consolidé de 328 millions de francs repose sur les résultats positifs des SIG, de l'AIG et des HUG.

La dette financière consolidée, essentiellement portée par l'Etat, montre que les entités restent raisonnablement endettées.

## Commentaires par article

### *Article unique*      *Etats financiers*

L'article unique du présent projet de loi traite de l'approbation formelle des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés figurent dans la partie « états financiers consolidés » du rapport sur les comptes consolidés 2024 (tome 4). Ils comprennent le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, le bilan, le tableau de mouvements des fonds propres (situation nette) et les notes annexes.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

*Annexe consultable sur internet :*

*Etats financiers consolidés 2024 de l'Etat de Genève*

*[https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL13612\\_annexes.pdf](https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL13612_annexes.pdf)*